



Rupture CDD POUR CDI

Par Heya69

Bonjour

J'ai signé un premier contrat de 8 jours le 30 mai 2023 qui a suivi par cdd allant jusqu'au 5 septembre 2023.

J'ai reçu une promesse d'embauche en Cdi le 28 juin 2023.

J'ai donc averti le 29 juin 2023 mes patrons avec preuve de ma promesse d'embauche en CDI.

Leur disant que mon préavis allait jusqu'au 9 juillet.

Pouvez-vous me dire que cela est correcte.

Merci

Par ESP

Bonjour et bienvenue

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F40#:~:text=S'il%20rompt%20le%20CDD,une%20date%20de%20fin%20pr%C3%A9cise]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F40#:~:text=S'il%2[url]